

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 30 janvier 2025

N° 25_01_11 – DEMANDE D'AVIS PRÉALABLE A L'INTERVENTION DE L'EPFLI CŒUR DE FRANCE SUR LA COMMUNE DE MEVOISINS

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 48

Pouvoirs : 6

Votants : 54

Absents excusés : 10

Date de la convocation : 24 janvier 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 30 janvier à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de la savonnerie à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Louis PONS (*suppléant de Pascal BOUCHER*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (6) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Elisabeth LEVESQUE	donne pouvoir à	Eric SEGARD
Jean-François BULLIARD	donne pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Gérald COIN	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE

Absents excusés (10) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Sylvie ROLAND, Bruno ESTAMPE, Nathalie BROSSAIS, Nicolas PELLETIER, Bertrand THIROUIN, Christel CABURET, Yves VAN LINDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN-GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

La commune de Mévoisins sollicite l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre du projet de réhabilitation de logements et aménagement d'un tiers-lieu.

Ce projet nécessite l'acquisition d'un bien situé sur son territoire, cadastré section AC numéro 0060 d'une superficie de 753 m2.

Conformément au règlement de l'EPFLI, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal adhérent doit émettre un avis sur l'opération envisagée par ses communes membres, par délibération du Conseil.

La commune de Mévoisins a donc saisi la Communauté de communes en date du 06 janvier 2025, afin qu'elle émette un avis sur ce projet d'intervention de l'EPFLI. Le Conseil communautaire est donc sollicité pour avis en ce sens.

L'avis est réputé favorable au terme d'un délai de deux mois à compter de la saisine.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE de donner un avis favorable au projet d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France sur le territoire de la commune de Mévoisins.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 30 janvier 2025

N° 25_01_12 - DÉCISION DE NE PAS RÉALISER D'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE SUR L'AVIS DE LA MISSION RÉGIONALE D'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE (MRAe), DANS LE CADRE DE LA DÉCLARATION DE PROJET DU PLU DE GALLARDON

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 48

Pouvoirs : 6

Votants : 54

Absents excusés : 10

Date de la convocation : 24 janvier 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 30 janvier à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Frédéric ROBIN, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Xavier-François MARIE, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Louis PONS (*suppléant de Pascal BOUCHER*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Xavier DESTOUCHES, Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (6) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Elisabeth LEVESQUE	donne pouvoir à	Eric SEGARD
Jean-François BULLIARD	donne pouvoir à	Jean-Pierre RUAUT
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Gérald COIN	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE

Absents excusés (10) :

Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Sylvie ROLAND, Bruno ESTAMPE, Nathalie BROSSAIS, Nicolas PELLETIER, Bertrand THIROUIN, Christel CABURET, Yves VAN LINDUYT, Marc MOLET.

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN-GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Le 21 décembre 2023, le Conseil communautaire a prescrit une mise en compatibilité du PLU de Gallardon pour permettre l'accueil de bâtiments de gendarmerie avec des logements intégrés.

En effet, le projet d'implantation est prévu sur la zone d'activités de Saint-Mathieu située en zone 1Aux du PLU de Gallardon, sur laquelle le règlement n'autorise pas la destination « logement ».

Il convient donc d'adapter le zonage pour permettre l'accueil de ces bâtiments au moyen de cette déclaration de projet.

Dans le cadre de la procédure en cours, l'autorité environnementale a estimé dans son avis du 13 septembre 2024, que la mise en compatibilité n°1 du PLU de Gallardon n'était pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine et qu'il n'est donc pas nécessaire de la soumettre à évaluation environnementale.

Conformément à l'article R. 104-33 du code de l'urbanisme, la Communauté de communes doit rendre une décision en ce sens par voie d'une délibération du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas réaliser d'étude environnementale dans la cadre de la déclaration de projet du PLU de Gallardon.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE

